

REPUBLIQUE DE GUINEE

Travail-Justice-Solidarité

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

SECRETARIAT GENERAL DU GOUVERNEMENT

DECRET N° D/98/202 /PRG/SGG
PORTANT NOMINATION D'OFFICIERS
DE L'ARMEE A DES GRADES DE
L'ORDRE NATIONAL DU MERITE.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE ,

Vu- La Loi Fondamentale;

Vu- l'Ordonnance N° 116/PRG/SGG du 22 Septembre 1986, portant création de l'Ordre National du Mérite;

Vu- La Loi N° L/94/002/CTRN modifiant et complétant l'Ordonnance N° 116/PRG/SGG du 22 Septembre 1986;

Vu- Le décret N° D/94/002 du 26 Janvier 1994, nommant un Grand Officier de l'Ordre National du Mérite;

Vu- Le décret N° D/94/003 du 26 Janvier 1994, nommant le Grand Chancelier de l'Ordre National du Mérite;

D E C R E T E

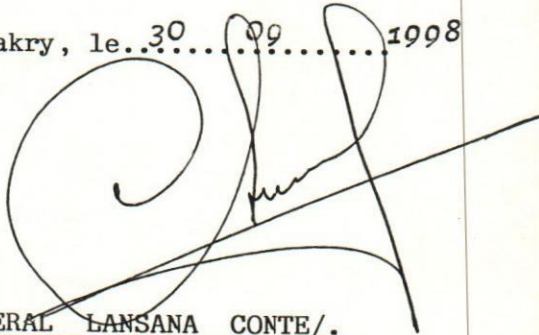
ARTICLE 1er/ Le capitaine ABDOULAYE MARA de l'E.M.A.A est nommé OFFICIER de l'Ordre National du Mérite pour les services inestimables rendus à la patrie dans l'accomplissement de sa mission militaire.

ARTICLE 2/ Pour les inestimables services rendus à la patrie dans l'accomplissement de leur mission militaire, les Officiers désignés ci-après sont nommés CHEVALIERS de l'Ordre National du Mérite :

LT. IBRAHIMA	SACKO	E.M.A.A
LT. MOHAMED	DAFFE	E.M.A.A
S/LT HAMIDOU	DIALLO	E.M.A.A

ARTICLE 3/ Le présent décret qui prend effet pour compter de sa date de signature sera enregistré et publié au Journal Officiel de la République.

Conakry, le...30...09...1998


GENERAL LANSANA CONTE/.

